Nîmes (30) : l’homme abattu, condamné 14 fois et cité dans des agressions crypto, avait été libéré pour vice de procédure (MàJ)

15/10/2026 à 13h39



15 octobre 2026 – Quatorze condamnations et une remise en liberté pour vice de procédure rapportée par la presse

L’homme de 47 ans abattu le 11 octobre à Nîmes, désigné par les initiales F. A., totalisait quatorze condamnations, selon Paris Match, repris par Cryptoast. Il avait notamment été condamné en 2024 pour l’agression d’un vendeur de montres de luxe acceptant les cryptomonnaies.

Dans une autre affaire, il avait été mis en examen en mars 2024, avec son frère et trois autres personnes, pour des faits de vol, séquestration, association de malfaiteurs, torture et actes de barbarie. Les suspects auraient retenu et violenté un

entrepreneur installé à Dubaï, attiré à Paris, pour lui dérober 130 000 euros et des montres de luxe.

Selon les informations rapportées par ces médias, F. A. avait été remis en liberté en raison d'un vice de procédure alors qu'il attendait son procès aux assises. Cette procédure était distincte de ses condamnations antérieures.

Paris Match / Cryptoast (13 octobre 2026)

La Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Marseille a repris l'enquête sur son meurtre le 13 octobre, rapporte La Dépêche ce 15 octobre. La piste d'un règlement de comptes est étudiée. Le lien éventuel entre cet homicide et les affaires antérieures reste à déterminer ; aucune interpellation n'était annoncée dans cet article.

La Dépêche du Midi (15 octobre 2026)

---

11 octobre 2026 – Un homme tué par balles dans sa voiture

Un homme d'une quarantaine d'années, déjà connu par la justice, a été retrouvé mort dimanche à la mi-journée, le corps criblé de balles dans son véhicule.

Le Figaro